

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15      Date de Convocation : 28/07/2014

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 14

*Le* an deux mil quatorze le six du mois d'aout à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

**Présents tous les conseillers municipaux en exercice** : Messieurs SABIN Patrick, BAUDRY Philippe, BERTRAND Frédéric, DIEDA Jean-Claude, DROUHULT Robert, DUBOS Pierre-Alain, DUFOURCQ Jean-Pascal, RABY André; Mesdames BRUSTIS Anne-Laure, DANTHEZ Virginie, DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, KNITTEL Paulette.

**Absents et excusés** : Mme Valérie CHAPERON absente et excusée.

**Procuration** : Mme Valérie CHAPERON à M DUFOURCQ Jean-Pascal

RABY André a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le maire, Patrick SABIN, ouvre la séance.

Le compte rendu du dernier conseil est accepté par tous les membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire DM capcos.

Les membres présents acceptent à l'unanimité

**2014-032: DEMANDE AIDE A LA RECONSTITUTION**

**Aides au reboisement**

Le dossier est présenté par F.BERTRAND.

Afin de reconstituer les parcelles forestières dévastées par la tempête Klaus

Après étude du dossier par l'ONF.

Nous pouvons obtenir des aides allouées par le Ministère de l'Agriculture et le la Forêt. La surface concernée : 52, 42 ha.

Montant des travaux : 64 397,88 €

Aides possibles 80% : 51 518,30 €

L'ONF est désigné comme Assistant Technique à Donneur d'Ordre.

Il nous faut inscrire au budget les sommes prévues en autofinancement.

**VOTE : Contre : 0    Abstention : 1 (F.BERTRAND)    Pour : 14**

**2014-033: DECISION MODIFICATIVE 1 - CAPCOS**

Afin de pouvoir régler des intérêts moratoires, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6015 : Terrains à aménager	500,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>500,00 €</b>			
D 6711 : Intérêts moratoires, pénalités		500,00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>500,00 €</b>		
Total	500,00 €	500,00 €		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Contre : 0 – Pour 15 – Abstention 0

### **2014-034: BAIL COMMERCIAL – ANCIENNE POSTE**

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ancienne poste et la création d'un espace commercial en rez de chaussée.

Suite à la délibération n° 2014-041 fixant le loyer à 150 € par mois.

Nous devons préparer le bail commercial en bonne et due forme.

Nous devons autoriser Monsieur le Maire à signer le bail commercial.

**VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15**

### **2014-035: CAPCOS – PRIMO-ACCEDANT TRANCHE 2**

Lors du conseil 29/09/2008, nous avons délibéré sur le montant des parcelles CAPCOS 1, pour les primo-accédant soit 32 000 €.

A cette date le principe du « Pass-Foncier » était en place et très attractif.

Monsieur le Maire rappelle les différents points du Pass-Foncier. Ce procédé est dépassé par son succès et a été vite abandonné faute de crédit.

Afin de permettre l'accès à la propriété de jeunes ménages, M. le Maire propose, en cas d'acquisition, de maintenir ce tarif de 32 000 €.

Liste des parcelles concernées : N° 30-32-34-36-38-40 (frappées d'une zone inconstructible). Ces parcelles peuvent être vendues au tarif normal soit 35 € le m<sup>2</sup> pour un non primo-accédant.

Les frais de notaire, de géomètre ainsi que la taxe de raccordement au tout à l'égout seront à la charge du preneur

**Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15.**

### **2014-036: CAPCOS – DIAGNOSTIC ENERGETIQUE**

Suite à appel à projet pour la réalisation de logement pour des parcelles plus petite sur la 2° tranche CAPCOS. La commission travaux a retenu un projet où les artisans locaux sont les acteurs. Plans déjà présenté au conseil.

La réglementation actuelle nous impose la réalisation d'un diagnostic énergétique. Réalisé pour l'ensemble du projet, le tarif est négocié et proposé à 240 € par logement. M. le Maire propose d'avancer cette somme et la facturer aux futurs acquéreurs lors de la signature chez le notaire.

**Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15.**

### **2014-037: ZA CAP DE PIN – VOLET PAYSAGER**

Suite au projet d'aménager la zone de Cap de Pin (rond-point – abords de la future Zone d'Activité) et dans le cadre du 1% du volet paysager. Nous avons fait appel au Cabinet ARCADIE, nous devons signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant fixe de 11 978,50 €.

M le Maire demande au conseil la délégation pour lancer le marché et signer tous les documents s'y référants.

**Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15.**



### **2014-038: ZA CAP DE PIN – PERMIS D'AMENAGER**

Suite à la commission travaux – finances du 28 juillet 2014, Monsieur le Maire explique les différentes phases à prévoir pour déposer le permis d'aménager. M DUBOS complète les explications notamment l'arrivée de l'eau sur zone, nous attendons des devis (matériaux- pose des conduites).

Pour cette opération nous suivrons le chemin rural n° 17 jusqu'au bout soit 3 500 m. Un courrier avec les explications sera envoyé à chaque propriétaire foncier riverain de ce chemin.

Le conseil donne délégation au Maire pour signer tous les documents s'y reportant.

**Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15.**

### **2014-039: AMENAGEMENT ANCIENNE MAISON DU GARDE**

La commission travaux–finances du 28 juillet 2014, propose de donner au maire la délégation pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre concernant ce projet.

L'architecte Escoubet-Tarricq est retenu, le montant du contrat, forfait définitif, est de 10 600 €.

Les explications de M DUBOS concernant le chauffage et l'isolation portent sur le même principe que pour les toilettes publiques : Investir maintenant pour diminuer les dépenses futures.

Le conseil donne délégation au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

**Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15.**

### **2014-040: VENTE DE GRAVATS**

Pour réaliser le socle de la voirie pour CAPCOS 2, l'Entreprise LAFITTE TP se propose d'acquérir les gravats stockés à Cap de Pin.

M DUBOS explique les modalités et propose la vente à 5,50 € la tonne.

Après estimation le volume serait de 2 320 tonnes. Ce qui nous permettrait de disposer d'environ 12 000 €.

**Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15**

### **2014-041: TARIFS CANTINE ET ALSH AU 01.09.2014**

Monsieur le Maire explique au conseil comment est calculé le coût du repas servi à la cantine ou livré (CCAS). Ce qui donne un coût : de 3,98 € hors frais personnels et de 7, 80 € tout inclus.

Vu les tarifs pratiqués, nous ne pouvons plus continuer dans ce sens.

Une commission est créée, avec mission d'étudier les achats et la possibilité d'inclure des produits BIO.

Nous préconisons de séparer la facturation des repas pris dans le cadre de l'ALSH.

Nous préconisons de revoir la facturation aux ayant droits avec un logiciel adapté et via la trésorerie générale, ce qui dégagera du temps aux agents.

La subvention communale est réservée aux enfants d'Escource.

**Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15**

Les nouveaux tarifs de l'ALSH seront revus début janvier 2015.

		Journée de vacances						Journée du mercredi				
		Enfant scolarisé Escource			Enfant non-scolarisé Escource			Enfant scolarisé Escource			Enfant non-scolarisé Escource	
		Tarif jour	Bons C.A.F. ou M.S.A.	Conseil Général	Aide Communale	1er enfant	Frère / sœur	par enfant	1er enfant	Frère / sœur	par enfant	
CAF	Famille avec bons vacances 0 < Q.F. < 449	AC1	10,85 €	5,87 €	0,80 €	0,70 €	3,48 €	3,28 €	4,18 €	1,74 €	1,64 €	2,09 €
	Famille avec bons vacances 449,01 < Q.F. < 723	AC2	10,85 €	5,08 €	0,90 €	0,80 €	4,07 €	3,87 €	4,87 €	2,04 €	1,94 €	2,44 €
		AC3	10,85 €	0,00 €	0,92 €	1,50 €	8,43 €	8,23 €	9,93 €	4,22 €	4,12 €	4,97 €
	Famille prestataire 723,01 < Q.F. < 1 372	AC4	10,85 €	0,00 €	0,93 €	1,30 €	8,62 €	8,42 €	9,92 €	4,31 €	4,21 €	4,96 €
MSA	Famille avec bons vacances 0 < Q.F. < 750	AM1	10,85 €	5,50 €	0,85 €	0,90 €	3,60 €	3,40 €	4,50 €	1,80 €	1,70 €	2,25 €
	Famille prestataire 750,01 < Q.F. < 1 372	AM2	10,85 €	0,00 €	0,92 €	1,50 €	8,43 €	8,23 €	9,93 €	4,22 €	4,12 €	4,97 €
	Famille prestataire 1 372,01 < Q.F.	AM3	10,85 €	0,00 €	0,93 €	1,30 €	8,62 €	8,42 €	9,92 €	4,31 €	4,21 €	4,96 €



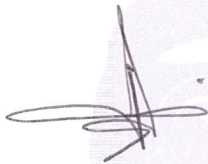
## Divers

- Autorisation de principe donnée, pour un particulier, pour effectuer un bivouac dans la cabane communale. Nous rappelons que toutes les mesures de sécurité incendie et autres doivent être connues et appliquées.
- Prévoir un complément d'indication pour le «Chemin de Onesse » à Bouheben.
- Nuisances sonores signalées Quartier Bouheben, secteur Bonnat des artisans et autres bucherons ne respecteraient pas les émissions sonores réglementaire.
- Prévoir une couverture au-dessus de la zone buvette extérieure à la salle polyvalente.
- Suite aux travaux de l'A63, un retour de CVAE est attendu...

**Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.**

**Séance levée à 19H30**

**Le maire**



**Le secrétaire**



**Les Conseillers Municipaux**

